



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2020

COVID-19 : Prolongement des bourses sur critères sociaux pour le mois de juillet

Dans le contexte exceptionnel lié à la crise sanitaire de la Covid-19 et pour limiter les difficultés qu'elle fait peser sur de nombreux étudiants, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, annonce la **prolongation des bourses sur critères sociaux en juillet 2020 pour les étudiants amenés à passer des concours ou examens terminaux au-delà du 30 juin.**

Le Gouvernement a d'ores et déjà veillé à ce qu'aucun étudiant ne puisse se voir retirer en temps de crise le bénéfice d'une bourse sur critères sociaux, en suspendant les contrôles d'assiduité et en garantissant le maintien des droits à bourse, notamment dans les cas où les étudiants auraient été dans l'impossibilité de réaliser un stage obligatoire.

Afin de tenir compte de la prolongation du calendrier pédagogique dans certaines formations, il a été décidé que les étudiants dont les concours ou examens ont été reprogrammés au-delà du 30 juin pourront exceptionnellement recevoir un mois supplémentaire de leurs bourses sur critères sociaux. **Aucune démarche ne sera à faire par les étudiants.**

Une enveloppe de 30 M€ sera ouverte à cet effet dans le cadre du prochain projet de loi de finances rectificatives, qui sera examiné en juin au Parlement.

Cette prolongation vient s'ajouter à plusieurs dispositifs de lutte contre la précarité étudiante mis en place dès le début de la crise sanitaire :

- **L'aide exceptionnelle de 200 € aux étudiants** disponible depuis le 12 mai sur le site etudiant.gouv.fr pour les étudiants boursiers et non boursiers ayant perdu un emploi ou un stage gratifié du fait de la crise sanitaire et pour les étudiants ultramarins en formation initiale qui sont restés en métropole et subissent de plein fouet les conséquences de l'hyper éloignement,
- **La mobilisation du produit de la CVEC et le financement par les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS de nombreuses mesures de lutte contre la précarité** comme des chèques alimentaires ou des aides pour lutter contre l'isolement numérique,

- **Le déblocage de 10 millions d'euros supplémentaires** dédiés aux aides spécifiques d'urgence attribuées par les CROUS,
- **L'exonération du préavis des loyers CROUS** pour les étudiants quittant leurs logements en résidences universitaires pendant le confinement.

Frédérique Vidal tient à saluer une nouvelle fois la mobilisation exceptionnelle du CNOUS, des CROUS et des établissements d'enseignement supérieur pour accompagner les étudiants dont les difficultés ont parfois été aggravées par l'état d'urgence sanitaire.

Contact presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 84 24

secretariat.communication@recherche.gouv.fr